CE QUE LES FRANÇAIS ONT FAIT POUR LES BELGES

PAR UN BRUXELLOIS EN EXIL

I

Le respect de notre indépendance.

La présente série de tracts est le pendant d'une autre consacrée à « Ce que les Belges ont fait pour les Français ». Car, au cours de cette guerre formidable, les actes de généreuse fraternité franco-belge ont été réciproques.

Longtemps même avant que la guerre n'eût éclaté, la France avait donné des preuves extraordinaires de son amitié pour la Belgique et de son respect pour l'indépendance de notre pays.

Alors que cette indépendance était menacée par l'Allemagne, alors que celle-ci établissait, au seuil de notre territoire, le vaste camp d'Elsenborn et faisait converger toutes ses lignes de chemin de fer stratégiques sur le cœur de la Belgique, vers la Meuse, pour nous mieux tenir à sa merci, la France ne ripostait pas; elle ne faisait pas l'ombre d'un travail d'approche vers notre frontière occidentale. Elle ne voulait pas troubler notre repos par l'ombre d'une pensée d invasion. Elle ne voulait même pas admettre que ces choses sacrées : l'indépendance, la neutralité de la Belgique, pussent être violées par les vainqueurs de 1870, garants, comme elle, de cette neutralité, de cette indépendance.

C'est pourquoi toutes ses forces étaient massées sur sa frontière de l'Est, le 4 août 1914, lorsque l'Allemagne se précipita si criminellement sur la Belgique pour atteindre la France à son point le plus faible, en passant sur notre corps. Une fois les armées du Kaiser lancées dans la vallée de la Meuse, la France eût eu le droit (autant qu'elle y avait intérêt, pour sa protection personnelle) de pénétrer chez nous, immédiatement, et de barrer le passage à nos envahisseurs. Mais elle se fit même scrupule d'exercer ce droit, sans y être conviée par le peuple belge lui-même.

A quiconque s'étonnait de ne pas voir entrer les troupes françaises chez nous d'un côté, dès l'instant où les Allemands y eussent pénétré de l'autre, le représentant de la France à Bruxelles répondait au nom de son gouvernement : « La France est trop respectueuse de la volonté et de l'indépendance de la Belgique pour ordonner à un seul de ses soldats de franchir le royaume d'Albert I[er], avant d'y avoir été autorisée ou invitée par le gouvernement du roi Albert ».

Et cette parole fut religieusement tenue. Les forces françaises qui vinrent combattre aux côtés des Belges à Dinant et à Charleroi attendirent que la Belgique les y appelât. Si, à ce moment, elles semblèrent glorieusement mais inutilement sacrifiées, elles n'en aidèrent pas moins les Belges à ralentir la marche en avant des Allemands et à empêcher la victoire foudroyante qui eût fait à jamais de la totalité de la Belgique, comme d'une partie de la France, la proie de la puissance germanique. Et si, avec les faibles forces anglaises d'alors, elles se trouvèrent insuffisantes pour refouler, dès ce moment-là, nos envahisseurs chez eux, cela tient précisément à ce que la France avait toujours été trop soucieuse de notre indépendance, pour songer à faire de la Belgique son champ de bataille et pour admettre que l'Allemagne pût préméditer un pareil sacrilège.

Or, tout au long de la terrible crise ouverte, depuis le 4 août 1914, en Europe et dans le monde, la France a eu la même attitude, la même inflexible volonté de traiter la Belgique en pays libre et fier, seul juge et seul arbitre de sa propre destinée.

Quand les fusiliers marins de l'amiral Ronar'ch aidaient les Belges à défendre à la fois leur dernier lambeau de territoire et la route de Calais, ce fut en associés, en frères, en égaux (1), non pas en grands tuteurs d'un petit pays... Même observation pour les troupes françaises des généreux d'Urbal et Anthoine qui, pendant longtemps partagèrent, avec les Belges, la garde de notre dernier morceau de Flandre occidentale. On s'entendait si bien, il y avait si bien échange d'idées et d'amitié qu'un visiteur du front put relever cette amusante particularité : « Les Flamands jurent en français; les Wallons et les Bretons en flamand ! »

Pour des raisons sans doute excellentes, la Belgique ne crut pas devoir adhérer au traité de Londres par lequel la plupart des autres belligérants s'étaient engagés à ne pas conclure de paix séparée avec les Empires centraux. La France s'inclina, témoignant de sa pleine confiance en la loyauté de la Belgique, rendant ainsi à l'honneur belge le même hommage qu'elle lui avait rendu dès le début de la guerre, en conférant la croix de la Légion d'honneur à l'héroïque ville de Liége.

Et je vais citer deux autres exemples, moins connus, de la libéralité de conduite de la France vis-à-vis de notre pays.

Premier exemple :

Au moment de la déclaration de guerre, environ douze cents belges (Wallons et Flamands), qui résidaient en France ou qui s'y trouvèrent bloqués et incapables de

---

(1) Ecoutez ceci, tiré d'un livre de M. Henri Malo (« En Belgique, la zone de l'avant »), à propos du sauvetage des trésors d'art de l'église flamande de Loo bombardée furieusement par les Boches. « Le 23 octobre 1915, avec l'aide des fusiliers marins français, on descendit du haut clocher les cloches vénérables et on les emporta. » Quelle jolie manifestation d'entente familiale, n'est-ce pas?

rejoindre l'armée de leur pays, s'engagèrent à Paris dans la légion étrangère. Dès que l'armée belge se fut concentrée sur l'Yser, ils se mirent à brûler du désir d'y être incorporés, — puisqu'elle était maintenant à leur portée, — et de combattre aux côtés de leurs compatriotes. Mais certaines conventions et les conditions mêmes du long et irrévocable engagement contracté par eux s'opposaient à la réalisation de leur rêve. Cependant, il suffît que le roi Albert eût pris connaissance de leur vœu patriotique et qu'il en fît part à l'autorité militaire française pour que celle-ci consentît, malgré l'absence de tout précédent, à délier ces soldats de leur engagement vis-à-vis d'elle et à leur permettre d'aller lutter sous les drapeaux de leur pays. La France se privait ainsi, au profit de l'armée belge, d'environ douze cents excellents soldats dont beaucoup avaient mérité de belles distinctions et qu'elle eût eu le droit le plus incontestable de retenir à son service.

Le second exemple :

Au moment où les Allemands poussaient le soi-disant « Conseil des Flandres » à réclamer la séparation d'avec la Wallonie sous un protectorat allemand, un des nôtres alla trouver le chef du service de propagande française et lui dit : « Pour resserrer plus fortement que jamais les liens de la France et de la Belgique, ne devriez-vous pas faire connaître tous les témoignages d'affection et d'estime que vous avez prodigués avant et pendant la guerre à vos voisins belges?... » A quoi le chef de la propagande française répondit : « Libre à des Belges de propager les vérités de l'espèce. Mais la France n'en fera rien. Elle a trop à cœur la liberté, l'indépendance absolue de la Belgique pour exercer la moindre pression sur votre pays, en faisant valoir les titres qu'elle peut s'être créés à la gratitude du peuple de la Flandre et de la Wallonie, — ou plutôt de la Belgique, car la France ne connaît ni Flamands, ni Wallons, elle ne connaît que des Belges. Et nous ne voulons pas que nos liens de profonde sympathie pour le royaume d'Albert Ier soient comme la servitude d'un noble petit pays vis-à-vis d'un grand... »

Voilà déjà de quoi amplement justifier les lignes dont un Belge, M. Léo Van Goethem, saluait la France dans un des journaux flamands de Paris, *Het Vaderland*, à l'occasion de la fête de la République française, le 14 juillet 1918 :

En ce jour, les Belges se souviendront de ce que, les premiers à leurs côtés, les Français ont tenu tête à l'invasion ennemie. Ils commémoreront les dures journées où, à côté du drapeau belge, le drapeau français flottait au-dessus des champs de bataille, où le sang français coulait à l'unisson avec le sang belge, et où ensemble, des cœurs français et des cœurs belges attendaient, anxieux, mais confiants, l'heure de la décision. En ce jour, les Belges en France se rappelleront qu'ils y ont été reçus avec amour, que la France, qui avait elle-même tant de plaies à panser, a trouvé le temps et le dévouement voulus pour adoucir les misères des réfugiés belges... Avec les braves soldats français quelques-uns de nos braves défileront aujourd'hui dans la capitale française. Que ce soit un présage du jour heureux où, à notre tour, nous pourrons convier les représentants de l'armée française à fêter, à côté de nos glorieux soldats, la victoire, dans notre propre capitale, que nous aurons reconquise ensemble...

Encore, en rendant cet hommage à la France, *Het Vaderland* ne soupçonnait-il

sans doute pas tous les gages donnés par la France de son amour pour la Belgique et de sa volonté de la voir toujours libre et maîtresse d'elle-même. Combien, d'ailleurs, est-il d'hommes qui sachent que l'Allemagne, tout en créant en Belgique le simulacre d'un mouvement séparatiste flamand et germanophile, cherche à y créer un artificiel mouvement séparatiste wallon réclamant la réunion des provinces wallonnes à la France ? Ceux qui le savent, savent aussi que la France n'a cessé de traiter avec une indignation profonde et un mépris absolu ces perfides tentations corruptrices du voleur allemand offrant de désintéresser un honnête ennemi en lui disant : « Partageons-nous la Belgique ! A moi la Flandre, à vous la Wallonie »... (1) Encore une fois, la France veut l'indépendance de tous les Belges, sans distinction, et sa pensée ne sépare pas plus la Flandre de la Wallonie que les Wallons des Flamands, — frères qui méritent plus que jamais de vivre côte à côte après que tant d'entre eux sont morts ensemble pour le même *idéal*, sous le même drapeau.

(1) Les documents officiels établissent, dans le même ordre d'idées, qu'avant la guerre, M. Von Jagow, le ministre des Affaires étrangères allemand, offrit à l'ambassadeur de France à Berlin, M. Cambon, de dépouiller la Belgique de sa colonie du Congo et de la partager avec la France. M. Cambon, par la suite, révéla au gouvernement belge l'ignominieux marché qui lui avait été proposé et qu'il avait repoussé avec mépris.

II

Le sauvetage des réfugiés.

Mon premier tract se terminait par la citation d'un article de *Het Vaderland*, exprimant la gratitude des Belges pour la bonté de la France « qui, ayant elle-même tant de plaies à panser, a néanmoins tant fait pour adoucir la misère des Belges réfugiés chez elle ».

Quelques dates et quelques chiffres permettront de se faire une idée du réconfort qu'ont trouvé en France les détresses des Belges, chassés de leur pays par les crimes allemands.

Dès le 14 août 1914, la France, étendant aux Belges les bénéfices d'une loi votée en faveur des victimes françaises de la guerre, accordait à tous nos réfugiés des deux sexes, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé un travail suffisamment rémunérateur, pour leur permettre de vivre par leurs propres moyens, un don de 1 fr. 25 bientôt élevé à 1 fr. 50 par jour, plus 0 fr. 50, bientôt élevé à 1 franc, pour chaque enfant.

Depuis les premiers temps, il a été ajouté à ces allocations, pour les familles nombreuses, un secours de logement de 5 francs par personne et par mois, outre quoi l'État français a subvenu aux frais de voyage de tout Belge appelé, pour y travailler, de Paris en province, ou de province à Paris.

Or, si on évalue à 300.000 — et cette évaluation est modeste — le nombre d'exilés belges sans ressources ainsi subventionnés par la France, dès les premières semaines de la guerre jusqu'aujourd'hui, donc depuis quatre ans, on constatera que, en dehors des prêts d'argent accordés au Gouvernement belge au Havre, c'est une somme de plus de 100 millions dé francs par an que l'État français, accablé de charges de guerre, obligé de lancer emprunt sur emprunt, a dépensée, spontanément, avant toute sollicitation de notre part, pour les Belges émigrés sur son territoire, somme qu'il continuera à lui consacrer, puisque le sacrifice qu'il fait en leur faveur ne doit avoir d'autre limite que celle de leur exil même, c'est-à-dire que la durée de la guerre.

Mais il n'y a pas que l'État français qui ait manifesté cette généreuse sollicitude pour les fils et filles, déracinés, de la Frandre et de la Wallonie.

Aux allocations d'État, la Ville de Paris a ajouté un don quotidien de 0 fr. 25 par jour à tous les enfants de soldats belges réfugiés dans la capitale et plus d'une autre ville française en a fait autant.

Et que d'œuvres françaises, issues de l'initiative privée, se sont créées pour rivaliser, avec l'État et les municipalités, de marques de tendresse pratique envers les malheureux Belges, c'est-à-dire pour offrir à ceux-ci des gîtes gratuits ou à vil prix, des aliments à tarif réduit, des asiles accueillants pour les femmes belges en couches, des crèches noúrricières pour leurs petits enfants.

A titre d'exemple, apprenez quels bienfaits a répandus, depuis novembre 1914, l'œuvre dite du *Comité central franco-belge*, œuvre française créée par l'initiative du Syndicat de la Presse parisienne au profit des Belges exclusivement, — œuvre présidée par M. Stephen Pichon, redevenu, depuis, ministre des Affaires étrangères, et dirigée avec un dévouement inlassable par M. Gaston Berardi, ancien directeur de l'*Indépendance belge*. Le Comité central franco-belge, s'imposant une tâche qui était au-dessus des forces des autorités diplomatique et consulaire belges, se chargea, à l'invitation des autorités françaises, d'établir les droits de chaque réfugié belge aux allocations d'État et aux secours municipaux et d'assurer la distribution de ces allocations rapidement et régulièrement.

Mais non content de cela, ce Comité se donna pour mission d'apporter lui-même de notables soulagements supplémentaires à la détresse des exilés belges, avec des ressources demandées à la générosité du public français. C'est ainsi que, par son initiative, la première des fameuses journées de collecte publique, en faveur des victimes de la guerre, le fut non pas au profit des victimes françaises, mais des victimes *belges*, sous le nom de « Journée du petit drapeau belge ». Et cette journée, dont l'organisation allait servir de modèle, de type à toutes les « journées » instituées par la suite, pour d'autres victimes de la guerre, fut célébrée avec le plus ardent enthousiasme belgophile dans toute la France et rapporta non moins de trois millions et demi de francs. A l'aide de cette manne, grossie depuis quatre ans de maintes autres donations, et corsée d'un concours incessant de la Ville de Paris, ce Comité a pu accorder — en outre des allocations régulières — d'importants secours aux réfugiés belges les plus nécessiteux, leur procurer des repas à prix minime dans les restaurants, leur distribuer des vêtements, des chaussures, des bons gratuits pour de petites emplettes dans les magasins, et des layettes pour leurs nouveau-nés, tout en leur prodiguant des consultations médicales gratuites, avec gratuité des médicaments prescrits par les médecins. Outre quoi, ce Comité *français* n'a cessé de s'appliquer à réunir les familles belges dispersées par la fuite, à trouver des emplois pour les Belges désœuvrés, à les renseigner sur tout ce qui concerne l'organisation de leur existence en terre étrangère, à leur servir, en fait, de tuteur, de conseiller, de guide fraternel, à travers toutes les difficultés et complications de la vie en exil et en période de guerre.

Je n'en finirais pas si je devais énumérer, à la suite de cet exemple, tous les efforts de l'initiative privée et individuelle des Français pour rendre supportable aux réfugiés belges leur long éloignement de la terre natale. Beaucoup d'entre nous pourraient attester que leur infortune se serait convertie magiquement en condition de fortune, s'ils avaient accepté tous les prêts ou tous les dons à eux offerts par des Français qui leur disaient : « Partagez tout ce qui est à nous. Vous êtes Belges et

jamais nous n'acquitterons notre dette envers votre pays dont l'héroïsme a tant contribué à sauver Paris, la France et la civilisation. » (1)

Et il convient de dire ici que la générosité officielle et individuelle de la France vis-à-vis des réfugiés belges n'a jamais fait la moindre distinction entre les Belges de la Flandre et ceux de la Wallonie. Dans la répartition des secours d'État ou des largesses individuelles aux exilés, tous les Belges ont été mis sur le même pied que les français des départements envahis, et tous, Flamands et Wallons, ont été admis à la même hospitalité d'un même cœur, comme s'ils appartenaient, par les mêmes racines, à la famille française.

L'auteur de ces lignes peut témoigner de ce fait que, lorsqu'arrivèrent dans Paris et ses environs, en des logements mis gratuitement à leur disposition par des particuliers français, les six ou sept mille enfants arrachés en 1914-15 au bombardement des villes et villages flamands, sur l'Yser, c'était à qui — Français ou Françaises — s'offrirait à adopter et élever, comme leurs propres enfants, ces précoces petites victimes blondes de la guerre. On leur faisait observer que ces enfants étaient flamands et ne parlaient que leur langue. Ils n'en insistaient pas moins pour leur ouvrir leurs bras, leurs cœurs, leurs foyers en disant : « Bah ! Nous apprendrons un peu de flamand ; ils apprendront un peu de français et on s'entendra bien vite ». Pour amener ces braves gens à renoncer à leur dessein, il fallut leur notifier que ces enfants avaient encore pour la plupart leurs parents là-bas et que ceux que la barbarie allemande avait rendus orphelins étaient les pupilles, les protégés de la nation belge, laquelle se faisait naturellement un devoir de les éduquer et protéger elle-même jusqu'à leur majorité. Mais le désir de tant de Français et de Françaises de servir de pères ou de mères à ces garçons et fillettes des Flandres n'est-il pas un trait à retenir parmi les nombreuses manifestations « d'amour » prodiguées, selon l'expression de l'organe flamand *Het Vaderland*, à nos pauvres réfugiés ?...

(1) Il faudrait pouvoir citer encore longuement l'action providentielle de l'Œuvre de l'*Appui belge*, dont les donatrices et collaboratrices françaises sont allées constamment au front de bataille, jusque sous le feu du bombardement, porter des vivres, des réconforts à nos soldats avec l'aide de fonds recueillis partie en France, partie en Amérique, jusqu'où deux de ces dames allèrent, au fort de la crise des torpillages sous-marins, pour solliciter la générosité du public des États-Unis. (Ces deux dames, la Comtesse de Roncougne et Mlle Glaenzer, ont reçu, pour ce fait, la médaille de la Reine Élisabeth.)

III

Pour le bien-être de nos soldats.

Dans les deux tracts précédents, j'ai omis mainte manifestation belgophile de la France qui serait digne de demeurer dans nos mémoires. Ces manifestations ont été trop nombreuses pour qu'on puisse les citer toutes.

Mais en voici une qui ne doit pas tomber dans l'oubli :

Dès la fin du premier hiver de guerre, quand on commença à pressentir la durée qu'allait avoir l'immense conflit et que des congés périodiques commencèrent à être accordés aux soldats, déjà harassés par des mois de lutte incessante, on vit se révéler toute la tristesse de la situation des « jas » belges. Tous étaient séparés de leurs familles. Beaucoup — les Flamands surtout — étaient sans amis en France. La plupart, très pauvres, n'avaient que leur solde pour toute ressource.Sous quel toit allaient-ils pouvoir passer la précieuse huitaine de repos qui allait leur être offerte deux, trois ou quatre fois par année, et où trouveraient-ils l'argent nécessaire à leur déplacement, à leur alimentation, à leurs menus plaisirs?

L'Œuvre française du Secours de Guerre commença à en accueillir dans ses locaux de Saint-Sulpice plusieurs miliers successivement et les traita aussi largement que les permissionnaires français eux-mêmes. L'Œuvre française « La Cantine-Refuge » en fit autant.

C'est là-dessus, que, secondé par les conseils de certains amis militaires et civils, le Foyer du Soldat belge (pour convalescents), établi à Paris sous la présidence du représentant, et plus tard ministre, Emile Brunet, et sous le commandement du lieutenant Fierens, décida de constituer une œuvre belge des permissionnaires qui abriterait, hébergerait et distrairait *gratuitement* et largement le plus grand nombre possible de nos soldats, autrement incapables de quitter les tranchées boueuses et les zones de combat pour goûter le répit offert. Il obtint immédiatement les encouragements du gouvernement du roi Albert. Mais, ce gouvernement était pauvre et ses subsides ne pouvaient suffire aux besoins d'une œuvre aussi considérable. Le Foyer du Soldat belge n'eut pas de peine à obtenir de la Ville de Paris, pour y accueillir nos permissionnaires, la libre et gratuite disposition d'un énorme immeuble situé sur le quai Valmy. Cet immeuble était instamment sollicité par une œuvre française dont de hautes influences appuyaient la

requête. C'est à l'œuvre belge que fut accordée la préférence et plus encore : le privilège d'acheter la nourriture des soldats belges en congé, aux prix réduits imposés aux bouchers, boulangers, etc... pour l'alimentation des Français malheureux secourus par l'Assistance municipale. Ce n'est pas tout. L'Œuvre des Permissionnaires belges avait à se constituer un fonds de réserve pour parer aux besoins imprévus. Elle n'eut qu'à parler pour que le *Petit Journal* et un autre organe français ouvrissent des souscriptions dans leurs colonnes au profit des permissionnaires de Flandre et de Wallonie; et, grâce aux dons des lecteurs de ces journaux, qui répondirent sans hésiter à l'appel, ce fonds de réserve fut constitué. Ainsi naquit et grandit dans des proportions inespérées cette maison du congé où tant de milliers de braves « piottes » trouvèrent et continuent à trouver tour à tour, périodiquement, au milieu de l'horrible guerre, quelques beaux jours de délassement, de bonheur, de paix (1). Et, dans les grandes circonstances, quand les permissionnaires sont conviés à un banquet destiné à célébrer quelque événement mémorable, des sommités militaires françaises et des représentants du gouvernement français viennent s'asseoir à la table des soldats belges du quai Valmy, s'associant à leurs joies et applaudissant aux discours flamands et français des orateurs belges, comme ils y acclament la *Brabançonne* — avec autant de ferveur que les nôtres en mettent à acclamer la *Marseillaise*.

En passant, on peut dire que la France a donné en quelque sorte droit de cité à la langue flamande sur son territoire, puisqu'elle a accordé la *franchise postale* à toutes les communications, lettres, circulaires du gouvernement belge, qu'elles soient rédigées en flamand ou en français ou — comme les indications imprimées sur toutes les enveloppes de nos plis officiels — dans les deux langues à la fois. Et cela, tandis que les envahisseurs et oppresseurs de la Belgique font, en Flandre, arracher toutes les enseignes françaises et proscrivent la langue française de toute la Flandre, sous prétexte d'être agréables aux Flamands (qu'ils déportent par milliers, comme esclaves en Allemagne), mais, en réalité avec l'arrière-pensée de germaniser, de prussianiser, la moitié flamande de la Belgique.

En marge de la générosité des *pouvoirs publics* français envers nos soldats, l'initiative privée s'est évertuée avec non moins de grâce et d'ingéniosité en leur faveur. C'est à Paris, vous le savez, que germa cette charmante idée de doter les soldats français sans famille, les orphelins délaissés, de *marraines* qui leur tiendraient lieu de mères ou de sœurs en correspondant avec eux, en recevant leurs confidences, en les consolant de leur isolement, par des lettres affectueuses, ou de leur pauvreté, par des envois de colis contenant toutes sortes de choses réconfortantes.

Or, cette jolie institution des marraines ne tarda pas à étendre ses délicats

---

(1) La directrice de l'Œuvre des Permissionnaires du quai Valmy est elle-même une brave Française, Mme Marcelle Pascal, qui s'est montrée si tendrement maternelle envers nos soldats wallons et flamands que ceux-ci ont sollicité et obtenu, pour elle, la médaille de la Reine Elisabeth dont ils ont corsé la remise, en y ajoutant des hottées de fleurs, pour leur compte.

bienfaits à l'armée belge, où chacun était, en fait, orphelin et isolé puisqu'un terrible mur allemand s'interposait entre nos combattants et leurs familles restées en pays envahis. Et c'est dans un journal français (le *Petit Journal*), qui s'était attaché un publiciste belge pour défendre spécialement les intérêts belges, que se fonda cette œuvre de marraines françaises pour les troupiers flamands et wallons séparés de leurs chers parents. Est-il besoin de dire que des milliers et des milliers de dames et de jeunes filles françaises de tous les rangs — grandes dames et humbles ouvrières, citadines élégantes et frustes paysannes — s'offrirent immédiatement à adopter les milliers de candidats-filleuls de l'armée belge? Mais ce qu'il *faut* dire, parce que l'on ne le soupçonne guère, c'est le dévouement admirable de toutes ces Françaises pour nos soldats et les mille formes touchantes qu'il a prises. Il n'est pas un besoin, matériel ou moral, de nos combattants que leurs marraines ne cherchent à deviner et à satisfaire. Les plus riches, qui ont parfois accepté dix et jusqu'à quinze ou vingt filleuls belges, ne permettent pas que ceux-ci, de si modeste condition qu'ils soient, aillent passer leurs congés ailleurs que chez elles, sous le toit somptueux où elles les accueillent et les choient comme des membres de leurs propres familles. Les plus pauvres, celles qui travaillent durement pour vivre, se privent parfois du nécessaire, afin d'envoyer au filleul belge un colis de « douceurs », accompagné ou suivi de lettres où elles donnent le meilleur de leur cœur.

Et toutes s'inquiètent du moindre détail de la vie de leurs protégés militaires. Sont-ils assez chaudement habillés en hiver, assez légèrement en été?... Sont-ils bien traités par leurs officiers?... Ne trouvent-ils pas incommode telle ou telle partie de l'équipement réglementaire?... Leur solde ne devrait-elle pas être augmentée?... Il n'est guère de jour où le *Petit Journal* ne reçoive de lettres de marraines plaidant la cause du filleul belge qui a quelque grief à faire redresser. D'autres font démarche sur démarche pour essayer de communiquer épistolairement en Belgique envahie, avec la famille de leurs filleuls, dans l'espoir de faire à ceux-ci l'adorable surprise de quelque nouvelle des êtres chers restés là-bas sous la botte prussienne. Et voici quelque chose de plus émouvant encore : non seulement ces marraines françaises ne font pas plus de distinction que les *autorités* entre Flamands et Wallons, mais il arrive encore à un assez grand nombre d'entre elles d'apprendre en secret le flamand pour faire à leurs filleuls Campinois, Anversois, Yprois qui ont tant de peine à leur griffonner quelques lignes en français, la surprise de leur écrire elles-mêmes en langue flamande. Des Parisiennes, des Bretonnes, des Normandes ou des Provençales s'évertuant, sous leur lampe, à apprendre notre *moedertael* pour écrire à quelque pauvre soldat belge de l'Yser qu'elles n'ont jamais vu encore et ne verront peut-être jamais, imagine-t-on spectacle plus touchant?... Si l'on doutait de sa réalité, l'auteur de ces lignes en apporterait des preuves surabondantes que corroborerait certainement M. Hellebuyck, inspecteur de l'Enseignement primaire en Flandre. Celui-ci ne vous confirmerait pas seulement que, ayant composé des manuels de conversation et une grammaire flamando-française, il a eu souvent à en fournir à des dames françaises pour leur correspondance avec leurs

filleuls belges; il vous dirait encore à quel point les conseils amicaux et les influences d'éditeurs français l'ont aidé à assurer l'impression et la publication de ses petits ouvrages de culture flamande répandus jusque parmi les Wallons de l'armée belge et sur le territoire de cette France si hospitalière au parler des Flandres, bien que sa langue, à elle, si belle et si utile, soit si violemment combattue et persécutée par des influences allemandes et par les complicités qu'elles trouvent chez quelques traîtres indignes de la qualification de Flamands.

Incidemment, j'ai parlé des nombreux et vastes locaux mis gratuitement à la disposition des œuvres belges de guerre par des administrations françaises ou des particuliers français. Il convient de comprendre dans le nombre toutes les résidences et les bureaux des ministres belges à Sainte-Adresse (Le Havre).

Après la retraite sur l'Yser des troupes belges d'Anvers, il ne pouvait être question, pour le gouvernement du Roi, de s'installer sur la dernière et étroite bande de territoire belge que notre armée allait encore disputer à l'ennemi et les obus balayer du matin au soir. La République française, dirigée par un gouvernement de libéraux avancés, offrit aux ministres de Sa Majesté l'hospitalité du territoire français; et c'est le propriétaire — français aussi — d'un imposant et élégant pâté d'immeubles, érigés sur les bords de la Manche, qui se chargea de les installer, sans aucune indemnité de location Ce propriétaire est mort depuis. Ses héritiers ont continué à considérer le nombreux personnel gouvernemental belge comme leur invité. Et nos dirigeants, ayant éprouvé le légitime besoin d'établir certains services administratifs belges à Paris, pour être en communication plus rapide avec les centres de la « capitale des Alliés », ils y obtinrent, des propriétaires d'un vaste hôtel sis 70 *bis*, rue d'Amsterdam, une hospitalité non moins complète, aux mêmes généreuses conditions.

Revenons, maintenant, aux témoignages pratiques de solidarité franco-belge donnés à nos soldats par les autorités et l'initiative privée de la France. Celles-ci ne se sont pas bornées, il s'en faut de beaucoup, à des largesses de toutes sortes envers les permissionnaires de l'armée de l'Yser. Sur les bords de la Seine, tout près du parvis de la prestigieuse cathédrale de Notre-Dame, s'élèvent les grandioses bâtiments de l'Hôtel-Dieu, le plus important des hôpitaux parisiens. Or, la Ville de Paris en a abandonné une aile majestueuse, avec plusieurs centaines de lits, aux blessés de l'armée belge; elle l'a délicatement débaptisée et dénommée « Hôpital Albert Ier » en l'honneur de notre souverain et elle y fait soigner des centaines de nos glorieuses victimes des champs de bataille qui s'y succèdent constamment depuis quatre ans; elle les y fait soigner, *à ses frais*, par les médecins, infirmières ou infirmiers français de l'établissement, nous dispensant de toute espèce de charge pour la nourriture, le traitement, la médication de nos braves auxquels elle a offert souvent, par surcroît, de jolies fêtes compatibles avec leur état.

Nous avons en Allemagne des milliers de prisonniers soumis on sait à quelles souffrances, à quelles tortures. La France a pensé que l'Etat belge en exil ne pourrait suffire à tous les besoins de ses soldats infortunés. Aussi, depuis les débuts de la guerre, s'est-elle préoccupée d'eux autant que des « poilus » français

en captivité, c'est-à-dire qu'en dépit du rationnement imposé à ses propres civils, elle expédie à ces prisonniers belges 100.000 kilogrammes de pain chaque semaine. Est-ce tout?... Pas encore. L'Œuvre française du Vêtement est intervenue à son tour, apportant une aide puissante aux Comités belges qui s'occupent de nos prisonniers, leur fournissant, pour ceux-ci, des quantités énormes d'habillements de toutes saisons, faute desquels la situation des captifs dans les camps allemands d'internement serait dix fois plus lamentable qu'elle ne l'est. Sans compter que les ballots d'effets s'accompagnent invariablement de colis de vivres abondants.

En fait, nos organismes militaires n'ont pas formulé un désir auquel il n'ait été déféré immédiatement, quand il n'avait pas été prévenu, sur le sol de nos Alliés. Le lieutenant Fierens, commandant du Foyer du Soldat belge, a eu un jour l'idée de recruter, parmi les jeunes réfugiés, un corps de *boy-scouts* auxquels il s'agit d'inculquer, à la fois, le goût du sport, de la dépense utile des forces et le sentiment du citoyen et du patriote qui veut être en mesure de rendre à son pays tous les services que son pays pourra lui demander. Sur-le-champ, l'autorité française met à la disposition des jeunes *boy-scouts* flamands et wallons un vaste terrain de campement et d'exercice à Brie-sur-Marne, et les chefs du corps d'Eclaireurs français fournissent un concours sans réserve aux organisateurs du jeune corps belge.

Encore une fois, je n'ai pas la prétention d'être complet. Un volume n'épuiserait pas une matière aussi opulente que celle de la chevaleresque coopération de la France à tous les efforts de la Belgique déracinée pour améliorer le sort de ses soldats, valides ou blessés, prisonniers ou congédiés sans solde, après épuisement de leur force combative, et que les deniers français assistent également au même titre que nos réfugiés civils.

D'ailleurs, je n'ai encore signalé que l'aide matérielle prêtée par le gouvernement et le peuple français à nos troupes et à nos populations dispersées.

L'aide morale n'était pas moins indispensable à un pays martyrisé qui avait tant besoin de voir reconnaître et proclamer par de consolants, par de caressants hommages, sa vaillance et sa fière résistance aux terribles assauts d'un colossal ennemi. On va voir que cette aide morale, la France nous l'a prodiguée sans compter, comme l'aide intellectuelle si nécessaire à la fraction de la jeunesse belge que la guerre avait chassée de Belgique, loin de ses écoles, de ses universités, des sources de lumière sans lesquelles, après la guerre, elle aborderait la lutte pour la vie dans des conditions de navrante infériorité.

V

L'aide morale et intellectuelle.

Oui, à tant de généreux secours matériels prêtés par la France à toutes les catégories de soldats et de réfugiés belges devaient s'ajouter toutes les formes de l'assistance intellectuelle et morale.

Cruellement blessée elle-même par la guerre, la France a attiré sur son cœur sa sœur cadette la Belgique, s'est penchée sur elle, pour mêler ses larmes et son sang aux larmes et au sang de la frêle nation martyre et, aussi, pour l'envelopper de sourires consolants et encourageants, pour s'enorgueillir avec elle de son héroïsme, pour l'honorer et satisfaire la fierté de la faible nation-sœur qui s'était sacrifiée si noblement.

Il n'est pas une occasion d'exalter la Belgique que la France ait laissé échapper.

J'ai rappelé le rare hommage rendu, dès les premiers jours de la guerre, à la Ville de Liége, la première de toutes les villes étrangères qui eût jamais reçu la dignité de la Légion d'honneur, pour en orner ses armoiries. Le général Leman, rentrant de captivité, a été fêté de la même façon par le gouvernement français... Puis, c'est la Ville de Paris faisant forger une splendide épée d'honneur qu'elle offrira au roi Albert, après avoir donné son nom — comme je l'ai dit déjà — à une partie de l'Hôtel-Dieu et avant de le donner à une des plus imposantes voies publiques de la capitale.

Ce sont les différentes branches de la noble famille de l'Institut de France (Académies des sciences morales et politiques, des Inscriptions et Belles-Lettres, des Beaux-Arts) appelant à elles : le cardinal Mercier, pour célébrer son courageux apostolat patriotique, notre ministre de la Justice, M. Carton de Wiart, personnifiant le Droit qui se défend; le baron Kervyn de Lettenhove, organisateur de nos grandes Expositions d'art ancien, personnifiant l'art flamand saccagé dans ses monuments vénérables par les Vandales d'outre-Rhin; le commandant Lecointe, ancien directeur de l'Observatoire d'Uccle, représentant à la fois le savoir astronomique et le courage malheureux.

L'ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Bruxelles, M. Théodor, émerge d'une geôle teutonne : aussitôt ses confrères du Barreau français de le recevoir avec enthousiasme et le gouvernement de lui présenter la cravate de Commandeur de la Légion d'honneur. C'est encore le professeur belge de chirurgie à l'Université de Bruxelles, le professeur Laurent, que l'Académie des sciences élit parmi ses membres correspondants, que l'autorité française admet à pratiquer son art, sous l'uniforme de major français de 1re classe, dans la superbe clinique du Grand Palais. C'est l'Académie des sciences conférant encore un prix convoité à M. Maurice Delaere, professeur à l'Université de Gand; l'Académie française encourageant la littérature belge, par d'autres prix dont l'un des plus récents décerné au chantre nouveau de la Flandre, à l'auteur des *Rafales*, Maurice Gauchez...

Sans compter ce geste de l'Aéro-Club de France dédiant sa grande médaille à l'as des as belge Willy Coppens dont les prouesses se sont accomplies exclusivement sous le ciel de la Flandre, que d'autres marques encore d'admiration et d'adoration à l'adresse de la Belgique !...

A raison de la guerre, les musées de Paris sont fermés. On rouvre néanmoins une salle du Luxembourg pour y montrer et faire admirer tout ce qu'on possède d'œuvres de peinture et de sculpture *belges* et l'on y organise une solennité brillante, pour y installer, à la place d'honneur, le portrait de ce grand lyrique des Flandres, Emile Verhaeren, par ce grand peintre des Flandres, Théo Van Rysselberghe. Des expositions particulières d'art belge s'organisent en des galeries parisiennes. La Ville, l'Etat, les particuliers français y achètent toiles sur toiles. Il s'agit d'honorer la Belgique en les personnes de tous ses enfants et sous toutes les formes de son activité et de son génie.

A l'occasion de chaque anniversaire de la fête nationale belge ou des réunions de notre nombreuse colonie de réfugiés à Paris, d'admirables édifices ou jardins, le Trocadéro, les Tuileries, le Parc de Versailles, sont mis à notre disposition et des éléments français participent, chaque fois, à la commémoration de notre victorieuse lutte de 1830 pour l'indépendance. Sous les voûtes de l'antique Sorbonne, ce foyer traditionnel de la pensée française, on a entendu des orateurs français célébrer longuement et ardemment, devant des assemblés d'élite, les magnifiques vertus pratiquées par la Belgique pendant cette guerre; on y a même entendu résonner la verve flamande du député de Tongres, M. Paul Neven, qui, pour employer la *moedertael*, en ce milieu si français, n'a pas même eu d'autorisation à demander, tant la France nous donne carte blanche, — demandez plutôt aussi aux conseillers communaux de Dixmude, qui, transplantés hors de leur bonne ville par les crimes allemands, ont tenu en flamand leurs assises, en plein Paris, où siège, de même, un Comité pour la restauration de cette poétique ville flamande dévastée et ruinée par les modernes Huns.

A la première revue des troupes alliées passées à Paris c'est aux forces de l'intrépide petite armée belge qu'est attribuée la place d'honneur, — la première place, — et leurs drapeaux sacrés et leur musique ouvrent le cortège avant les Anglais, avant les Russes, avant les Français eux-mêmes et défilent au milieu de

délirantes acclamations. La première place !... C'est évidemment celle qu'elles occupent et occuperont jusqu'au bout dans le cœur des Français; car si, à la revue du 14 juillet 1918, la courtoisie internationale confère le droit de préséance aux nouveaux venus parmi les Alliés: aux Américains, aux Polonais, aux Tchéco-Slaves, la légion belge est ovationnée par le public avec plus de frénésie encore que jamais.

Et en dehors de ces explosions de belgophilie, si revivifiantes au milieu de nos douleurs, que de services durables, impérissables la France et les Français n'ont-ils pas rendus à la jeunesse belge, exilée sans ressources sur leur territoire, en l'aidant à reprendre ses études, à se préparer l'avenir !...

J'ai fait allusion précédemment aux 7.000 petits évacués de l'Yser, réunis en colonies scolaires sur toute l'étendue du territoire français, dans des locaux sans loyer et avec un subside français d'un franc par jour et par enfant. Ces colonies, à leur début, manquaient de tout outillage d'étude. Il a suffi de signaler leur « dénûment » spirituel aux grandes maisons d'édition françaises. Les Larousse, les Hachette, les Delagrave et d'autres encore se sont hâtés de leur faire parvenir des milliers de dictionnaires, d'atlas, d'ouvrages scolastiques de toute espèce qui, additionnés, représenteraient une véritable fortune.

Les fils d'officiers belges ou de jeunes Belges de la bourgeoisie, réfugiés avec leurs parents que la guerre a momentanément ruinés, risquent de croître dans l'ignorance, faute de pouvoir acquitter les frais d'enseignement. Les lycées français les appellent, leur accordent des bourses gratuites d'étude. D'autres, Flamands ou Wallons, qui ont interrompu leurs cours universitaires pour s'engager dans l'armée, dès le premier coup de canon, ont été réformés à la suite de blessures ou de maladies. On ne se contente pas de leur offrir à Paris un vaste local pour la reprise de leur apprentissage intellectuel. Toutes les Facultés de l'Université, toutes ses annexes : l'Ecole Centrale, l'Ecole des Beaux-Arts, l'Ecole des Arts et Métiers, l'Ecole supérieure d'électricité leur sont gratuitement ouvertes et les accueillent et les éduquent avec autant de sollicitude que les étudiants payants français.

Et, — notons bien ceci, — aucune espèce de condition, de restriction n'est mise à ces privilèges. Dans les établissements scolaires belges fondés sur le territoire de la République, l'enseignement est presque exclusivement congréganiste et flamand. Les lois de la République s'opposent normalement à l'enseignement congréganiste. Cela n'empêche pas la France et les particuliers français de subventionner directement ou indirectement toutes ces institutions belges. Virtuellement la France a octroyé à la Belgique *le bénéfice de l'exterritorialité*; c'est comme si elle avait dit à nos gouvernants : « Sur mon territoire, considérez-vous comme étant absolument chez *vous* et non chez moi ; sous le régime de *vos* lois et non des miennes. » L'histoire de l'humanité ne contient sans doute pas un autre exemple de tant de tolérance, de largeur d'idées, d'altruisme international.

Je pourrais finir en évoquant le contraste qu'offre cette libérale et chevaleresque conduite de la France avec celle de l'Allemagne profitant de la présence de ses armées en Belgique, où elles n'ont pas été invitées, — bien au contraire, — pour y

faire prévaloir ses lois contre les nôtres, pour essayer de diviser à son profit les Flamands et les Wallons, pour tenter d'isoler la Flandre de l'autre partie du royaume, non pas dans l'intérêt de la Flandre, mais dans l'intérêt exclusif de ses envahisseurs et bourreaux. Mais ce contraste naît si facilement dans tous les esprits qu'il est presque superflu de le suggérer et encore plus superflu d'y insister. Il doit figurer, en première ligne, parmi tant d'autres dont je n'ai pu signaler, au hasard de la mémoire, que la moitié à peine, et qui font voir que « ce que les Français ont fait pour les Belges » c'est autant et plus que ce que les Français ont fait pour les Français...

Écrit en Août 1918.



Paris. — Imp. de Vaugirard, H-L. Motti, direct., 12-13, impasse Ronsin.